

Quoi de Neuf @ NDIP



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

RENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ DE LA VIE MUNICIPALE
ndip.org - facebook.com/villedendip

SUIVEZ VOTRE MAIRESSE

facebook.com/maressedaniedeschenes



Mot de votre mairesse

Danie Deschênes

Pour bon nombre d'entre nous, l'année 2020 laissera des souvenirs amers. Cette pandémie a profondément bouleversé nos vies et nous a obligés à nous adapter. À l'échelle municipale, le portrait n'est pas complètement sombre heureusement. Bien sûr, nos événements majeurs ont dû être annulés, mais la vie communautaire ne s'est pas arrêtée à NDIP, loin de là. Le Centre nautique de NDIP a connu une année record d'achalandage. La série Films à la ferme a affiché presque complet chaque semaine à la Ferme Quinn. La bibliothèque Marie-Uguay a offert un service de prêt sans contact en période de code rouge et a préparé plus de 1200 commandes, pour un total de plus de 4000 documents. Nous sommes également très fiers d'avoir été la seule Ville de l'île à maintenir notre camp de jour cet été, ce service si essentiel pour les parents. Et grâce au professionnalisme de l'équipe de gestion et de nos moniteurs et monitrices, aucun cas de COVID-19 n'a été signalé. Nous avons été aussi une des rares villes de la région à avoir maintenu une offre de croisière, avec un beau succès en tout respect des mesures sanitaires.

À la Gestion du territoire, les équipes de travail ont été revues pour assurer la continuité des services. La stratégie a bien fonctionné puisqu'en tout temps, la prestation des services municipaux a été assurée. L'équipe de l'urbanisme a été particulièrement occupée. Conséquence du confinement, vous avez été nombreux et nombreuses à rester à la maison et à avoir le goût d'apporter des améliorations à votre propriété. Le nombre de demandes de permis a été soutenu, et nos inspecteurs ont réussi à les traiter tout en minimisant les contacts.

En cette période de grands bouleversements, je tiens à remercier tous les employés de la ville qui ont fait preuve de professionnalisme et d'une grande capacité d'adaptation pour assurer la continuité des services municipaux. Je tiens également à souligner la grande résilience des Perrottdamoises et Perrottdamois face aux contraintes avec lesquelles nous avons dû composer. Collectivement, vous avez démontré votre grand sens de la communauté.

À l'approche de la fin de cette année, nous sommes bien conscients que le retour à la normale n'est pas pour demain et nous envisageons 2021 avec enthousiasme mais aussi avec réalisme. Plusieurs défis nous attendent et nous préparons le budget 2021 pour y faire face de façon responsable, pour l'ensemble des résidentes et résidents de NDIP. Je vous invite à suivre la diffusion de la séance extraordinaire du conseil le 15 décembre prochain au cours de laquelle nous dévoilerons le Budget 2021 de la Ville.

En terminant, au nom des membres du conseil municipal, je vous souhaite, chers Perrottdamoises et Perrottdamois, un excellent temps des fêtes et un bon début d'année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches et au grand plaisir de vous retrouver en 2021.

La Vie à NDIP

La COVID-19 ne viendra pas à bout de l'esprit des fêtes des Perrotdamoises et Perrotdamois. Le 12 décembre, soyez nombreux et nombreuses à assister au passage du char allégorique du Père Noël dans les rues de NDIP. Au son de la musique et dans une ambiance festive, des lutins dynamiques livreront les cadeaux à la porte des enfants sans contact. Participez à la fête en décorant la devanture de votre maison et en saluant le passage du Père Noël, de la fée des étoiles et de la belle équipe de lutins.

COUPE D'ARBRES ET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Le développement résidentiel est un enjeu central pour une municipalité. À NDIP, le conseil de ville cherche toujours à trouver un équilibre raisonnable entre la préservation des espaces verts et le développement résidentiel. Nous sommes très fiers de la beauté de nos paysages et voulons les protéger pour les générations futures. Il faut toutefois rappeler que des terrains constructibles en secteur boisé appartiennent à des propriétaires privés. Ces derniers, s'ils le souhaitent, ont tout à fait le droit d'en faire le lotissement et d'y aménager un quartier résidentiel, tant qu'ils respectent les règles de zonage. Évidemment, tout projet de développement résidentiel doit être examiné par les équipes des services techniques et de l'urbanisme et autorisé par le conseil de ville. Une fois que la conformité et la faisabilité technique du projet sont confirmées, une entente est signée avec le promoteur dans laquelle la Ville peut fixer des exigences particulières.

Lorsque la coupe d'arbres est inévitable, un plan de conservation et de protection doit être validé par un officier municipal avant le début des travaux. Ce plan doit prioriser la conservation d'arbres qui ont le plus de chance de survivre et croître dans leur nouveau milieu. Lorsque des arbres ne peuvent pas être conservés ou sont en quantité insuffisante, la Ville exige la conservation ou la plantation d'essences d'arbres variées selon des ratios de densité et des critères précis, établis dans la Politique de l'arbre. Grâce à ces exigences, les nouveaux quartiers résidentiels profiteront d'une canopée saine et diversifiée dans un avenir prévisible.

Pouce vert

En octobre 2020, près de 1000 arbres et arbustes ont été mis en terre par l'équipe d'Arbre-Évolution et des employés des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dans le but de consolider l'écosystème forestier d'une zone de conservation en plein cœur d'un quartier résidentiel. Une haie brise-vent a également été restaurée le long du boulevard Don-Quichotte pour prévenir la formation de lames de neige et de glace sur la chaussée en période hivernale. Grâce aux efforts de reboisement, depuis 2010, l'indice de canopée est resté relativement stable sur le territoire de la Ville (environ 38 %), et ce, malgré l'abattage de nombreux frênes atteints par l'agrille du frêne. Comparativement aux autres villes de la CMM, NDIP a une position enviable en ce qui concerne la canopée et couvert forestier.

CASERNE INCENDIE 2021 une année charnière

Le projet de construction de la caserne incendie suit son cours. Le contrat pour services professionnels a été octroyé par le conseil, la réalisation des plans et devis est commencée et nous serons prêts à lancer l'appel d'offres pour construction dès le début de l'année 2021.

Cependant, nous rencontrons plusieurs embûches quant aux autorisations requises pour le terrain. En effet, malgré une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) datant de 1988 qui autorisait la Ville à construire sur ce terrain en zone agricole des immeubles à vocation résidentielle ou commerciale, la CPTAQ refuse maintenant d'y autoriser la construction d'une caserne incendie qui améliorera la protection des citoyens de la ville. Nous poursuivons donc nos démarches pour faire reconnaître nos droits concernant ce terrain acquis en 2009. Ce dossier est un bel exemple du manque d'autonomie des villes face à la protection de leur territoire. La ville de NDIP est composée à près de 70 % de territoire agricole. Le conseil n'autorise aucune demande de dézonage agricole pour y construire des immeubles résidentiels, et nous encadrons de façon rigoureuse la coupe d'arbres par les promoteurs. Malgré tout, nous devons faire face à un manque de compréhension de la part de certaines instances gouvernementales, afin d'assurer la sécurité des citoyens. La caserne incendie protégera évidemment notre territoire face aux sinistres liés aux incendies, mais elle hébergera également le service des premiers répondants. Ces derniers sont désormais un service essentiel, ils sont les premiers à arriver sur les lieux d'un sinistre, lors d'un appel à l'ambulance. Ils sont également les premiers sur place pour prodiguer certains soins et rassurer les citoyens. La construction de cette infrastructure sur notre territoire ne relève pas d'un caprice mais d'un réel besoin de sécurité. L'enjeu est trop important : le conseil ne baissera pas les bras et maintiendra ses efforts afin que le projet se concrétise comme prévu en septembre 2021.

À la Ville

Le conseil de ville tient à souligner les 35 ans de service de Carole Ayliffe à la Ville de NDIP. À l'emploi de la Ville depuis le 5 septembre 1985, Carole a occupé plusieurs postes, notamment brigadière et préposée à l'ouverture des locaux. Artiste dans l'âme et active au sein des Studios libres, elle fait profiter son entourage de sa grande créativité et de sa joie de vivre. Merci Carole pour toutes ces années de service à la Ville!

COMALERTE

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Pour vous assurer de recevoir les avis d'urgence, vous devez vous inscrire à notre liste d'envoi, en remplissant le formulaire en ligne à ndip.omnigil.com